

**route de contournement et immeuble à la place de la Sallaz :
les travaux vont démarrer ces prochaines semaines**

La Municipalité de Lausanne se réjouit de la décision du tribunal fédéral de lever l'effet suspensif du recours déposé contre la construction de la route de contournement de la place de la Sallaz. Retardée par diverses procédures, la construction de la route va pouvoir enfin débuter. Elle permettra de créer à la Sallaz une interface conviviale entre le métro et les transports publics.

La Ville de Lausanne a par ailleurs obtenu gain de cause dans le cadre d'une seconde procédure. Le Tribunal cantonal a en effet rejeté un recours contre la construction de logements supplémentaires dans le quartier.

Adopté en juin 2006 par le Conseil communal et approuvé par l'autorité cantonale, le préavis 2005-83 propose de réaménager toute la partie supérieure de la vallée du Flon. Le projet prévoit de construire une nouvelle route pour contourner la place de la Sallaz et diminuer le trafic automobile dans les quartiers. Mis à l'enquête publique complémentaire fin 2007, des mesures d'accompagnement proposent la couverture d'une partie de la route, la réalisation d'un giratoire et la construction de murs végétalisés et de parois anti-bruit le long de la route de contournement et sur la route de la Feuillère. Voulues par la Municipalité et le Conseil communal, ces mesures volontaristes ont nécessité l'adoption d'un 2^{ème} préavis (préavis 2008/24) et un complément de procédure demandé par le Tribunal administratif.

Après la mise en exploitation du m2 en octobre 2008, la construction de la route de contournement permettra de créer à la Sallaz une véritable interface entre le métro et les transports publics. Après un débat participatif avec les habitants et les commerçants du quartier, le traitement architectural de la place a fait l'objet d'une enquête publique en automne 2008. Un rapport-préavis sera prochainement présenté au Conseil communal. La direction des travaux a mis en place un dispositif transitoire pour mettre en œuvre la réorganisation des transports publics dans le Nord-Est lausannois à l'ouverture du m2.

Dans son ordonnance du 1^{er} mars 2010, la 1^{ère} cour de droit public du Tribunal fédéral a levé l'effet suspensif d'un recours déposé contre la construction de la route de contournement, permettant ainsi à la ville de démarrer les travaux dans les semaines qui suivent. Dans un arrêt du 9 octobre 2009, le tribunal cantonal avait déjà rejeté ce recours.

Par ailleurs, dans un arrêt du 25 février 2010, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rejeté un autre recours déposé contre la construction de nouveaux logements à la Sallaz. Cette décision devrait permettre de proposer plus de 2'000 m² de logements supplémentaires dans le quartier, répondant ainsi à la volonté du Conseil communal de densifier une zone bien desservie en transports publics. C'est par voie d'addenda au plan partiel d'affectation (préavis 2008-9) que la Ville de Lausanne a autorisé l'ajout de deux étages à un bâtiment qui sera réalisé à proximité de la station du m2.

La Municipalité se réjouit vivement de ces décisions de justice qui permettront aux habitants de s'approprier à nouveau de la place de la Sallaz.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00 et 079 332 00 01

Lausanne, le 3 mars 2010